

MARAHOLDING
Société à responsabilité limitée
Au capital de de 39.981 euros
Siège social : 1, avenue Grammont – 37000 Tours
840 276 794 RCS Tours

(ci-après, la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026
--

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin à 8h,

Marazou, société civile immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 933 410 540 RCS Tours, agissant en qualité d'associée unique de la Société (l' « **Associé Unique** »), propriétaire de l'intégralité des 39.981 parts sociales composant le capital de la Société,

en l'absence excusée du cabinet DR Audit, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué.

A pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la Gérance ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 ;
- Rémunération de la gérance ;
- Approbation, s'il a lieu, des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, ainsi que du rapport de la Gérance et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 627.718 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'au cours de cet exercice, les dépenses et charges non déductibles fiscalement se sont élevées à 22.498 euros.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Associé Unique après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 627.718 euros décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 627.718 euros

En totalité à compte « Autres réserves »

dont le montant sera ainsi porté de 1.399.539 euros à 2.027.257 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique constate qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

(Rémunération de la gérance)

L'Associé Unique décide de :

- ratifier la rémunération versée à la Gérance pour l'exercice clos le 31.12.2025 d'une somme de 72.000 euros,
- fixer la rémunération de la gérance à un montant à hauteur de 72.000 euros/annuel à compter du 1^{er} janvier 2026.

QUATRIEME DECISION

(Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce)

L'Associé Unique prend acte qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos.

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du présent procès-verbal pour procéder à tous dépôts et toutes formalités prévus par la loi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

Maxime Razou

L'Associé Unique

Marazou

représentée par Monsieur Maxime Razou

MARAHOLDING

Société à responsabilité limitée

Au capital de de 39.981 euros

Siège social : 1, avenue Grammont – 37000 Tours
840 276 794 RCS Tours

COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31.12.2025)



Pour copie certifiée conforme
le Gérant
Monsieur Maxime Razou

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 564 548		2 564 548	2 874 848	-310 300	-10.79
	Créances rattachées à des participations	4 082 784		4 082 784	3 666 834	415 949	11.34
	Autres titres immobilisés	330 220	19 920	310 300		310 300	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières				4 400	-4 400	-100.00
	Total II	6 977 552	19 920	6 957 632	6 546 082	411 549	6.29
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	108 000		108 000	17 396	90 604	520.82
	Autres créances	209 210		209 210	169 759	39 451	23.24
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	399 359		399 359	630 256	-230 896	-36.64
	Disponibilités	6 067		6 067	649 517	-643 449	-99.07
	Charges constatées d'avance (3)	4 631		4 631	4 962	-331	-6.67
	Total III	727 267		727 267	1 471 890	-744 622	-50.59
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 704 819	19 920	7 684 899	8 017 972	-333 073	-4.15

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 39 981) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	39 981		39 981			
	Réserves						
	Réserve légale	3 999		3 999			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 399 539		1 399 539			
	Report à nouveau	3 889 671		1 893 354		1 996 317	105.44
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	627 718		1 996 317		-1 368 599	-68.56
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	5 960 908		5 333 190		627 718	11.77
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETTES (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	660 321		918 961		-258 640	-28.14
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 027 058		1 723 906		-696 849	-40.42
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 596		13 199		-4 603	-34.87
	Dettes fiscales et sociales	28 016		28 715		-699	-2.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	1 723 991		2 684 782		-960 791	-35.79
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		7 684 899		8 017 972		-333 073	-4.15

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 723 991

598 357

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	222 525		222 525	136 197		86 328	63.38
Chiffre d'affaires NET	222 525		222 525	136 197		86 328	63.38
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			4	0		4	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			222 529	136 197		86 332	63.39
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			68 301	65 921		2 380	3.61
Impôts, taxes et versements assimilés			108	5 275		-5 167	-97.95
Salaires et traitements			109 187	32 356		76 832	237.46
Charges sociales				13 586		-13 586	-100.00
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			15	84		-69	-82.04
Total des Charges d'exploitation (II)			177 611	117 221		60 390	51.52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			44 917	18 976		25 942	136.71
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	569 203		1 880 001		-1 310 798	-69.72
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			169 538		-169 538	-100.00
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 647		30 029		-24 383	-81.20
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	29 023				29 023	
Total V	603 872		2 079 568		-1 475 695	-70.96
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			19 920		-19 920	-100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	20 856		155 997		-135 141	-86.63
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	20 856		175 917		-155 061	-88.14
2. Résultat financier (V-VI)	583 017		1 903 651		-1 320 635	-69.37
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	627 934		1 922 627		-1 294 693	-67.34
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			410 370		-410 370	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			410 370		-410 370	-100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	22				22	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			292 840		-292 840	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	22		292 840		-292 818	-99.99
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-22		117 530		-117 552	-100.02
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	194		43 840		-43 646	-99.56
Total des produits (I+III+V+VII)	826 401		2 626 135		-1 799 734	-68.53
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	198 683		629 818		-431 135	-68.45
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	627 718		1 996 317		-1 368 599	-68.56

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées-104 0512 049 538

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées11 016143 076

Cabinet CAPPIN

Société MARAHOLDING

1 AVENUE GRAMMONT

37000 TOURS

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Cabinet CAPPIN

58 Rue Roger Salengro

94120 FONTENAY SOUS BOIS

0148765010

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux	x
Art. 831-2 - Changements comptables	x

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	x
Art. 832-3 - Réévaluation des immobilisations corporelles et financières	x
Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations	x
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant	x
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	x

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels	x
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	x

- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Art. 832-20 - Honoraires des commissaires aux comptes	x
---	---

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Événements post-clôture

Néant.

Informations significatives

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- o une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- o la suppression de la technique de transfert de charges,
- o la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- o de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

La première application de ce règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes annuels de l'exercice, notamment sur l'exceptionnel.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	2 874 848		310 000	2 564 548
Créances rattachées à des participations	3 666 834	415 949		4 082 784
Autres immobilisations financières	24 320	310 300	4 400	330 220
TOTAL	6 566 002	726 249	314 400	6 977 552

Etat des amortissements

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Ce rapport comprend 13 pages

MARAHOLDING
Société à Responsabilité Limité au capital de 39 981 Euros
Siège Social : 1, avenue de Grammont
37000 TOURS
RCS TOURS 840 276 794

DR AUDIT

SARL au capital de 11 255 euros
63B, avenue de Châteaudun - BP 90851 - 41008 BLOIS Cedex
Bureau secondaire : 116, rue Ronsard - 37100 TOURS

02 54 42 23 11
draudit@draudit.net
www.draudit.net



A l'associé unique de la société MARAHOLDING,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MARAHOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Principes et conventions générales » et « Changement de réglementation comptable » de l'annexe, qui exposent les incidences des changements de méthode comptable induits par la première application du règlement ANC 2022-06. »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la gérance et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Blois, le 15 juin 2026

SARL DANIEL RAVINEAU AUDIT
Commissaire aux Comptes
Grégory ONDET

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	2 564 548		2 564 548	2 874 848	-310 300	-10.79
	Créances rattachées à des participations	4 082 784		4 082 784	3 666 834	415 949	11.34
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés	330 220	19 920	310 300		310 300	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières				4 400	-4 400	-100.00
	Total de l'actif immobilisé (III)	6 977 552	19 920	6 957 632	6 546 082	411 549	6.29
	Stocks et en-cours :						
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	108 000		108 000	17 396	90 604	520.82
	Autres créances	209 210		209 210	169 759	39 451	23.24
	Charges constatées d'avance	4 631		4 631	4 962	-331	-6.67
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
ACTIF CIRCULANT	Autres titres	399 359		399 359	630 256	-230 896	-36.64
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	6 067		6 067	649 517	-643 449	-99.07
	Total de l'actif circulant (IV)	727 267		727 267	1 471 890	-744 622	-50.59
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	7 704 819	19 920	7 684 899	8 017 972	-333 073	-4.15

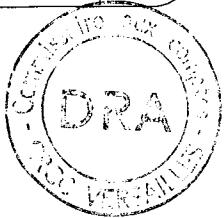


(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 39 981)	39 981		39 981			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	3 999		3 999			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 399 539		1 399 539			
	Report à nouveau	3 889 671		1 893 354		1 996 317	105.44
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	627 718		1 996 317		-1 368 599	-68.56
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	5 960 908		5 333 190		627 718	11.77
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total autres fonds propres (I bis)							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total des provisions (II)						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	660 321		918 961		-258 640	-28.14
	Emprunts et dettes financières diverses	763 783		1 443 906		-680 123	-47.10
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 596		13 199		-4 603	-34.87
	Dettes fiscales et sociales	28 016		28 715		-699	-2.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	263 274		280 000		-16 726	-5.97
Produits constatés d'avance							
Total des dettes (III)		1 723 991		2 684 782		-960 791	-35.79
Ecarts de conversion passif (IV)							
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		7 684 899		8 017 972		-333 073	-4.15

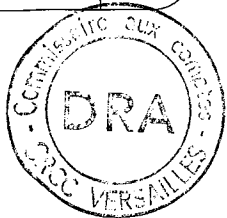
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	222 525		222 525	136 197		86 328	63.38
Montant net du chiffre d'affaires	222 525		222 525	136 197		86 328	63.38
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions							
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			4	0		4	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			222 529	136 197		86 332	63.39
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			68 301	65 921		2 380	3.61
Impôts, taxes et versements assimilés			108	5 275		-5 167	-97.95
Salaires			109 187	32 356		76 832	237.46
Cotisations sociales				13 586		-13 586	-100.00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			37	84		-47	-55.69
Total des Charges d'exploitation (II)			177 633	117 221		60 412	51.54
I RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			44 895	18 976		25 920	136.59
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)	673 253		1 880 001		-1 206 747	-64.19
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			199 567		-199 567	-100.00
Autres intérêts et produits assimilés (2)	5 647				5 647	
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	29 023				29 023	
Total des produits financiers (V)	707 923		2 079 568		-1 371 645	-65.96
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			19 920		-19 920	-100.00
Intérêts et charges assimilées (3)	124 906		155 997		-31 090	-19.93
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	124 906		175 917		-51 010	-29.00
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	583 017		1 903 651		-1 320 635	-69.37
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	627 912		1 922 627		-1 294 715	-67.34
Produits exceptionnels (VII)			410 370		-410 370	-100.00
Charges exceptionnelles (VIII)			292 840		-292 840	-100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			117 530		-117 530	-100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	194		43 840		-43 646	-99.56
Total des produits (I+III+V+VII)	930 452		2 626 135		-1 695 683	-64.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	302 734		629 818		-327 084	-51.93
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	627 718		1 996 317		-1 368 599	-68.56

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

673 253 2 049 538
115 067 143 076



ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux	X
Art. 831-2 - Changements comptables	X

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

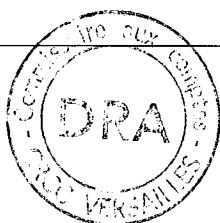
Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	X
Art. 832-3 - Réévaluation des immobilisations corporelles et financières	X
Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations	X
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant	X
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	X

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels	X
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	X

- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Art. 832-20 - Honoraires des commissaires aux comptes	X
---	---



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Déroptions

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

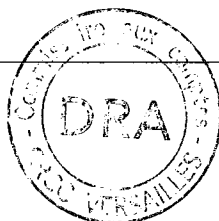
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Événements post-clôture

Néant.

Informations significatives

Néant.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- o une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- o la suppression de la technique de transfert de charges,
- o la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- o de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

La première application de ce règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes annuels de l'exercice, notamment sur l'exceptionnel.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

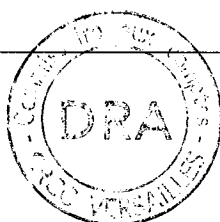
Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	2 874 848		310 000	2 564 548
Créances rattachées à des participations	3 666 834	415 949		4 082 784
Autres immobilisations financières	24 320	310 300	4 400	330 220
TOTAL	6 566 002	726 249	314 400	6 977 552

Etat des amortissements

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire